

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale et directrice des finances de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, le 18 juin 2021 à 18 h 00 à l'église à huis clos (la rencontre aura lieu à 18 h 30 si le public est autorisé à y assister), 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Demande de dérogation mineure No 2021-0121

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Permettre un agrandissement de la résidence à une distance d'au moins 17,62 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac; alors qu'à l'article 393 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *Tout bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac* », 1945 montée du Lac-Louise, lot 2 825 986.



Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

MESURES SPÉCIALES

En indiquant clairement :

- Quelle dérogation mineure fait l'objet d'observations,
- Les motifs et observations que vous souhaitez soumettre au Conseil
- Votre nom et vos coordonnées ;

Par écrit, au plus tard le 18 juin 2021 à 11 heures, dans la boîte à courrier de l'hôtel-de-ville, au 1881 chemin du village ou encore par courriel au info-urbanisme@stah.ca ;

Le conseil municipal pourrait devoir échanger avec certaines personnes pour obtenir des précisions sur la nature de la demande au regard des observations reçues, et ce, afin de prendre une décision éclairée.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 3 juin 2021

Marie-Hélène Gagné,
Directrice générale adjointe et directrice des finances

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale adjointe et directrice des finances certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église, sur notre site internet (www.stadolphedhoward.qc.ca) et sur le site concerné le 3 juin 2021 entre 8 h 30 et 11 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 3 juin 2021



Marie-Hélène Gagné, Directrice générale adjointe
et directrice des finances